



Planification intégrée des ressources 2025

Deuxième cycle de mobilisation –
Automne 2025
Feuille de route 2025

Pour demander des formats accessibles, visitez <https://www.hydro.mb.ca/fr/accessibility/>.

Reconnaissance des terres

Manitoba Hydro est présente dans tout le Manitoba (sur les terres des traités n^os 1, 2, 3, 4 et 5), les territoires originaux des peuples Anishinaabe, Cri, Anishinew, Dakota et Dene, ainsi que la patrie des Métis de la rivière Rouge.

Nous reconnaissons également les terres ancestrales des Inuits dans le nord du Manitoba.

Nous reconnaissons ces terres et rendons hommage aux ancêtres de ces territoires. L'héritage du passé influence grandement les relations de Manitoba Hydro avec les collectivités autochtones aujourd'hui, et nous sommes déterminés à nouer et à maintenir des relations solides et mutuellement bénéfiques avec elles.



Ordre du jour

Objet :

**Partager notre
projet de feuille de
route pour l'avenir
énergétique du
Manitoba et
entendre vos
points de vue et
commentaires.**

Thèmes :

1. Objectif de la consultation d'aujourd'hui
2. Introduction
3. Feuille de route
 - Plan de développement recommandé et les ressources incluses
 - Plan de développement de rechange
 - Apprentissages
 - Mesures à court terme
 - Balises
4. Prochaines étapes de la PIR 2025

Objectif de la consultation d'aujourd'hui

Nous voulons votre avis sur la feuille de route de la PIR 2025

- **La feuille de route** décrit les mesures à prendre pour nous assurer que nous sommes prêts pour l'avenir énergétique.
 - Partager notre **plan de développement recommandé** visant à répondre aux besoins énergétiques au cours des **dix prochaines années**.
 - Obtenir **vos commentaires** sur les prochaines étapes sur nos **mesures à court terme** à réaliser au cours des **cinq prochaines années**.
 - Déterminer les **indicateurs ou balises supplémentaires** qui pourraient aider à identifier des **changements dans le paysage énergétique**.
- Partager les prochaines étapes qui se dérouleront une fois la PIR finalisée.

Bienvenue!

Présentations

- Nom et organisation

Rappels pour la réunion

- Veuillez désactiver votre micro pendant la présentation
- Des questions? Posez votre question dans la zone de clavardage ou levez la main
- Vérifications et points de discussion tout au long de la consultation

Introduction

Une courte introduction à la Planification intégrée des ressources 2025

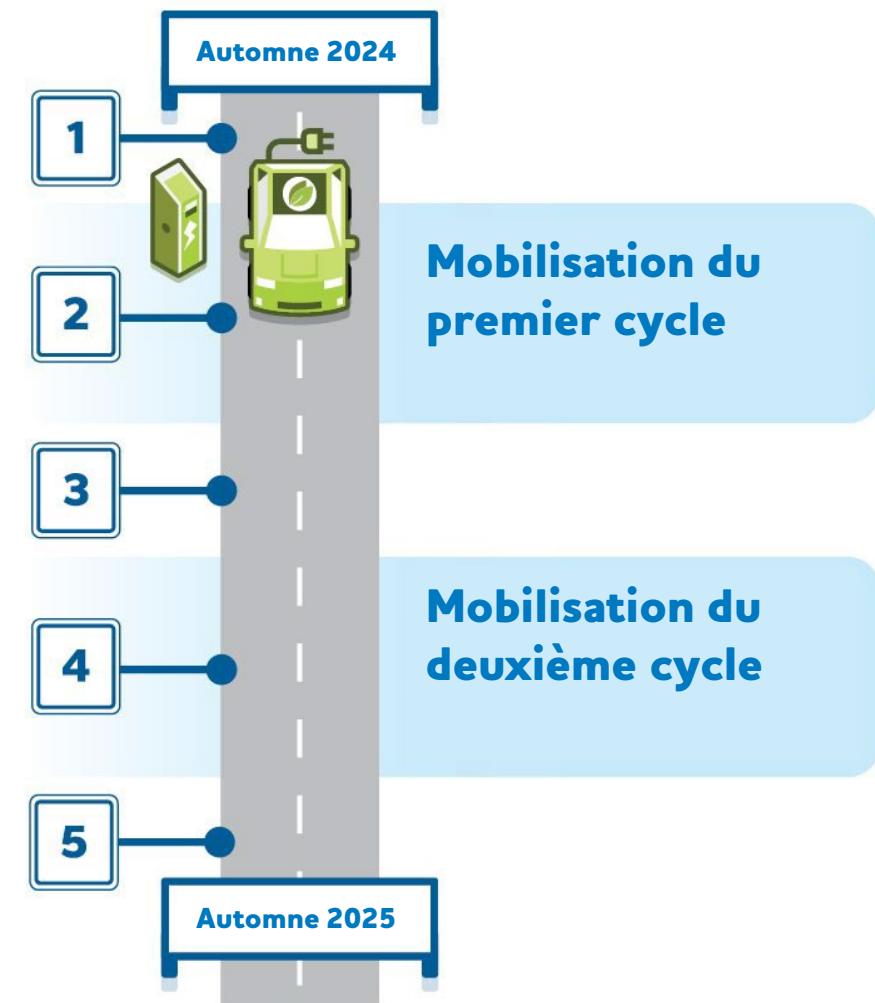
Le processus de la PIR 2025

Notre parcours depuis l'automne 2024



– Nous sommes ici

1. Définir une orientation
2. Élaborer les principaux intrants et scénarios
3. Modélisation, analyse et évaluations
4. Faire une recommandation préliminaire
5. Achever la Planification intégrée des ressources



Feuille de route

Les mesures à prendre pour s'assurer que nous sommes prêts pour l'avenir énergétique.

PLANS DE DÉVELOPPEMENT RECOMMANDÉS POUR 2035 ET AUTRES PLANS

Série de mesures et d'investissements qui répondent aux futurs besoins énergétiques, offrant flexibilité et options de recharge.

APPRENTISSAGES

Ce que nous avons appris au cours du processus d'élaboration de la PIR.

MESURES À COURT TERME

Ce que nous devons faire au cours des cinq prochaines années.

BALISES

Indicateurs de changements dans le paysage énergétique.



Plan de développement recommandé

Le plan de développement recommandé :

- est d'un plan de haut niveau décrivant la combinaison et la quantité des investissements nécessaires d'ici 2035 – **quels investissements** sont nécessaires, **à quel moment** et **en quelle quantité**, pour répondre aux besoins énergétiques du Manitoba;
- répond aux exigences d'un réseau carboneutre d'ici 2035 et d'une économie manitobaine carboneutre d'ici 2050.

Il n'est pas :

- une **stratégie autonome pour atteindre une économie carboneutre** d'ici 2050;
- un **engagement à construire** de nouvelles grandes installations;
- un plan contenant des **détails spécifiques de projets**, tels que des lieux de construction ou des calendriers;
- une **solution pour tous les mandats ou directives du Plan d'énergie abordable**;
- une **liste exhaustive de tous les investissements que Manitoba Hydro doit réaliser** pour répondre efficacement aux besoins énergétiques futurs.

Le plan de développement recommandé répond aux objectifs de la PIR 2025

Ce plan de développement recommandé de 10 ans :

- répond aux besoins futurs du Manitoba en matière d'énergie, y compris la capacité de répondre à la demande de pointe et un approvisionnement continu en énergie;
- tient compte des compromis des facteurs importants pour les Manitobains – fiabilité, coûts et répercussions environnementales et sociales;
- permet une souplesse pour suivre la croissance de la charge et tient compte des risques visant l'approvisionnement nouveau et futur;
- permet d'atteindre un réseau carboneutre d'ici 2035 et une voie vers une économie manitobaine carboneutre d'ici 2050;
- est conforme au Plan d'énergie abordable du Manitoba.



Feuille de route de la PIR 2025

Plan de développement recommandé

Un investissement de 3,4 milliards de dollars pour ajouter environ 1 760 MW de capacité accréditée d'ici 2035; répond aux exigences de carboneutralité d'ici 2035; soutient une voie vers une économie carboneutre d'ici 2050

Ressources ajoutées dans le cadre du plan :

- **Solutions du côté client totalisant 860 MW**, y compris :
 - la prévision du plan d'efficacité et des **programmes d'efficacité supplémentaires** conçus pour économiser respectivement **450 MW** et **100 MW** de capacité d'ici 2035;
 - des solutions de **gestion de la demande de puissance et de tarifs pour services réduits** visant à économiser **310 MW** de capacité d'ici 2035;
- **une puissance éolienne de 600 MW*** d'ici 2035;
- l'amélioration de l'énergie hydroélectrique existante pour atteindre une capacité minimale de **25 MW** d'ici 2029;
- le stockage de batterie d'environ **5 MW** d'ici 2034 pour tester le rendement et l'intégration;
- des turbines à combustion alimentées au gaz naturel/biométhane totalisant **750 MW** d'ici 2030.

Coût des investissements de capitaux d'ici 2035 : **3,4 G\$**

Impact des gaz à effet de serre :

- Maintient une production d'électricité à plus de 99,8 % à partir de sources non fossiles (en moyenne).
- Conforme au **Règlement sur l'électricité propre** fédéral.

* 600 MW de capacité éolienne installée équivalent à 120 MW de capacité accréditée.

Investissements supplémentaires non liés à la production, propres à la PIR, pour permettre l'exploitation des ressources et le développement futur du système :

- amélioration de la transmission et de la distribution d'électricité (à l'exclusion des systèmes CCHT et des activités de soutien);
- amélioration de l'approvisionnement et de la distribution de gaz pour soutenir la nouvelle production de gaz naturel (à l'exclusion des activités d'entretien et des investissements d'amélioration).

Plan de développement recommandé

Capacité accréditée approximative (MW) d'ici 2035

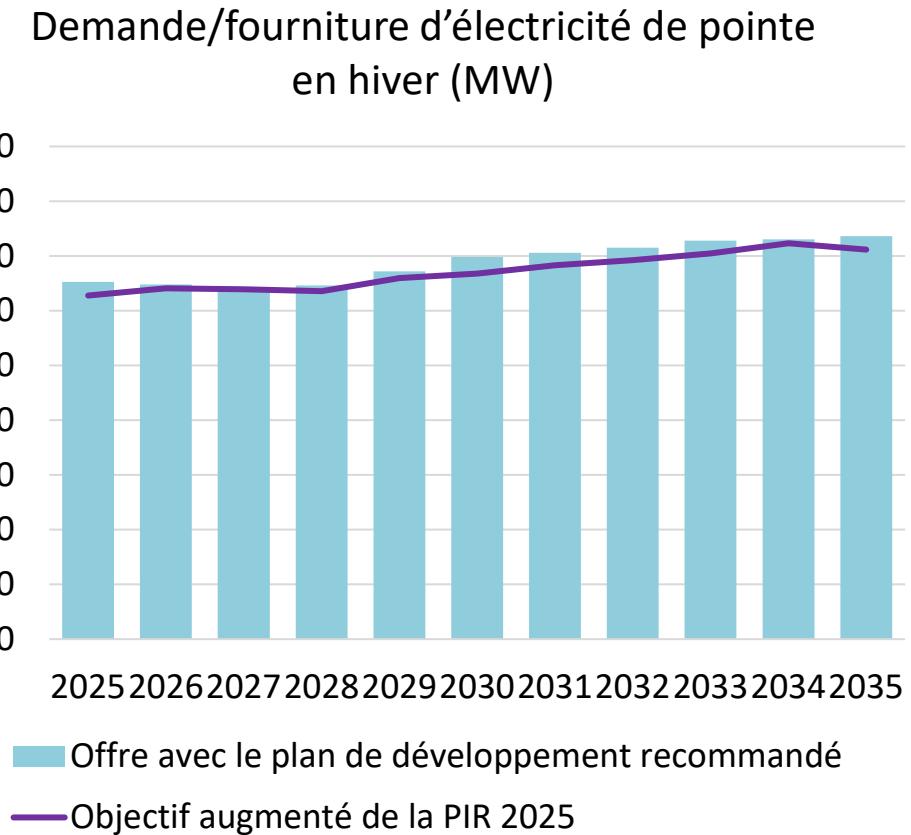
Options de ressources réalisables	Plan de développement recommandé
Prévision du plan d'efficacité	450
Gestion de la demande de puissance, notamment un Programme de tarifs pour service réduit	310
Programmes d'efficacité énergétique supplémentaires	100
Solutions complètes du côté client	860
Énergie éolienne*	120
Stockage par batterie	5
Amélioration de l'hydroélectricité existante	25
Turbines à combustion alimentées au gaz naturel/biométhane	750
TOTAL	1 760

- **Les programmes d'efficacité, de gestion de la demande et de tarifs pour service réduit** représentent environ 50 % de la capacité accréditée totale.
 - La réalisation des objectifs de capacité de ces ressources dépend de l'usage des consommateurs.
- Turbines à combustion destinées à répondre à la **demande de pointe** et à servir d'approvisionnement lors des périodes de **sécheresse, de conditions météorologiques extrêmes** ou d'autres **situations d'urgence du système**.

*120 MW de capacité éolienne accréditée équivalent à 600 MW de capacité de production d'énergie éolienne

Le Manitoba doit rattraper son retard (et garder une longueur d'avance) quant à la transition énergétique

- Le Manitoba a un **besoin de renforcement de la capacité d'ici 2029-2030** – une capacité limitée peut être ajoutée avant cette date.
- **Objectif augmenté établi et l'analyse des risques effectuée** pour assurer la fiabilité. L'objectif augmenté représente :
 - La projection de charge électrique de 2024 de 2025 à 2029.
 - La projection de charge 2 de la PIR 2025 de 2029 à 2050.
- L'objectif augmenté et l'analyse des risques aide à équilibrer les risques de ne pas construire suffisamment (offre inadéquate) avec les risques de construire trop (demande insuffisante).



Plan de développement recommandé

Chaque ressource joue un rôle, et chacune sera utilisée différemment

Les diapositives suivantes donnent un bref aperçu des éléments suivants :

- **Comment chaque ressource est intégrée** dans le plan de développement recommandé – y compris la manière dont elles seront utilisées;
- **Principales considérations sur les ressources.**

Programmes d'efficacité énergétique

Incluent la prévision du plan d'efficacité et des programmes supplémentaires conçus pour réduire la demande de 450 MW et 100 MW respectivement d'ici 2035

Comment s'intègrent-ils dans le plan

- **Ils réduisent la demande**, en complétant la capacité que nous devons fournir avec d'autres ressources.
- **L'approche axée sur l'efficacité** s'aligne sur les objectifs du plan pour une énergie abordable.
- Incluent **des économies de 450 MW de capacité** associées à la prévision du plan d'efficacité prolongé jusqu'en 2035 et introduisent **100 MW de programmes d'efficacité énergétique supplémentaires**.

Principales considérations

- Pour parvenir à des réductions, il faut que **les clients s'engagent volontairement et de manière significative**.
- **Efficacité Manitoba a besoin de temps** pour développer de nouveaux programmes.
- Nous devrons **suivre le rendement** des programmes d'efficacité pour atteindre les objectifs de réduction de la demande.

Que comprennent les 100 MW de programmes d'efficacité énergétique supplémentaires?

- Mesures supplémentaires d'isolation des habitations;
- Soutien aux installations de pompes géothermiques;
- Stockage de l'énergie thermique;
- Solutions personnalisées pour les clients industriels.

Gestion de la demande de puissance et Programme de tarifs pour services réduits

Inclut des solutions visant à réduire la demande de 310 MW d'ici 2035

Comment s'intègrent-ils dans le plan

- Ils contribuent à **réduire la demande de pointe** que nous devons desservir.
- L'approche efficacité d'abord s'aligne avec les objectifs du plan d'énergie abordable.

Principales considérations

- Pour réduire la demande, il faut que **les clients s'engagent volontairement et à long terme**.
- La réalisation de toutes les économies de capacité nécessite de **nouvelles capacités, de nouvelles technologies et de nouveaux outils** (par exemple, le système de gestion des ressources énergétiques distribuées [Distributed Energy Resources Management System - DERMS], l'infrastructure de mesure avancée [IMA, ou compteurs intelligents] et de nouvelles structures tarifaires).
- Nous devrons **suivre les progrès réalisés** en matière de conception, d'adoption et d'efficacité des programmes.

En quoi la gestion de la demande de puissance diffère-t-elle des programmes d'efficacité énergétique?

- La gestion de la demande de puissance crée des **économies de capacité de courte durée** en réduisant les pics.
- Les programmes d'efficacité énergétique permettent de **réduire globalement la consommation d'énergie**.

Énergie éolienne

Comprend 600 MW d'énergie éolienne d'ici 2035

- **Comment elle s'intègre dans le plan**
 - Fournit de l'**énergie à faible coût**.
 - **S'aligne sur l'objectif du Plan d'énergie abordable** de rechercher des éoliennes détenues majoritairement par des Autochtones.
 - Offre des **possibilités d'avantages socio-économiques**, y compris la réconciliation économique.
- **Principales considérations**
 - La nature variable de l'énergie éolienne signifie qu'elle doit être **complétée par des ressources mobilisables**.
 - Manitoba Hydro a **réalisé et publié une étude exploratoire de haut niveau sur l'énergie éolienne** afin d'éclairer les processus d'approvisionnement et de raccordement éventuels au sein de Manitoba Hydro.
 - Les délais et les spécificités du projet dépendent des procédures d'approvisionnement et des promoteurs du projet.

Capacité accréditée de l'énergie éolienne

- L'énergie éolienne est une **ressource variable**. Des études ont montré que jusqu'à **20 % de la capacité installée** sera disponible pendant les pics hivernaux.
- Cela signifie que **600 MW** d'énergie éolienne installée sont **accrédités à 120 MW**.

Amélioration de l'hydroélectricité existante

Inclut des améliorations du côté de l'offre visant à atteindre une capacité de **25 MW** d'ici 2029.

Comment s'intègre-t-elle dans le plan

- **Augmente la capacité** tout en réduisant l'empreinte.
- **S'aligne sur l'objectif du Plan d'énergie abordable** d'augmenter la capacité par une remise à neuf.

Principales considérations

- Il y a un potentiel inexploité de **180 MW** dont la viabilité économique est à l'étude.
- Les améliorations seront planifiées avec d'autres travaux d'entretien et de remise au point **afin de maximiser la viabilité économique**.

Qu'est-ce que l'amélioration du côté de l'offre?

- Modifications ou réalimentation des centrales hydroélectriques existantes afin d'augmenter leur capacité.
- Par exemple, le Projet d'énergie renouvelable de Pointe-du-Bois de Manitoba Hydro, qui comprend le remplacement et la modernisation d'unités de production.

Stockage en batteries à court terme à l'échelle du service public

Inclut le stockage par batterie d'environ **5 MW** d'ici 2034

Comment s'intègre-t-il dans le plan

- Fournit une **source mobilisable**.
- Le projet pilote d'environ 5 MW permettra de **tester l'efficacité** au Manitoba et nous aidera à **comprendre les avantages potentiels** d'installations futures plus importantes.

Principales considérations

- Manitoba Hydro possède déjà une grande quantité d'énergie stockée par des réservoirs d'eau existants, ce qui peut avoir une incidence sur la compatibilité et les avantages du stockage par batterie.
- Les batteries **peuvent entrer en concurrence avec d'autres ressources qui réduisent la demande de pointe**, comme la gestion de la demande de puissance et le programme de tarifs pour services réduits, ce qui pourrait limiter leur utilité.

Le stockage à court terme peut répondre à des besoins à court terme

- Le stockage à court terme qui fournit 10 heures de charge ou moins, peut contribuer à l'intégration de l'énergie éolienne et d'autres sources variables.
- Les batteries de plus longue durée sont moins mûres et plus coûteuses, mais elles seraient nécessaires pour des événements prolongés tels que les vagues de froid.

Turbines à combustion alimentée au gaz naturel*/biométhane

Comprend des projets totalisant **750 MW** d'ici 2030

Comment s'intègrent-elles dans le plan

- Une **source fiable et mobilisable**, idéale pour **répondre à la demande de pointe**.
- Trois unités d'environ 250 MW chacune fournissent une **capacité suffisante pour répondre à la demande ferme actuelle et future** jusqu'en 2035.
- Conçue pour être **une source fiable tout au long de l'année et non pour fournir de l'énergie tous les jours**.

Principales considérations

- Manitoba Hydro doit **maintenir un niveau minimum de capacité** pour assurer la fiabilité de sa production d'électricité.
- Comme elle est très demandée globalement, Manitoba Hydro **s'efforce de maintenir des créneaux de fabrication** afin de conserver sa place dans la file d'approvisionnement.
- Toutes les turbines à combustion auront la possibilité d'**intégrer des combustibles renouvelables** dès qu'ils seront disponibles.

Impacts sur les émissions

- La planification et la modélisation actuelles du système prévoient que les turbines à combustion ne fonctionnent que rarement – principalement pour répondre à la demande de pointe et comme solution de secours pendant les périodes de sécheresse, les conditions météorologiques exceptionnelles ou d'autres situations d'urgence du système.
- Le fonctionnement des turbines à combustion alimentées au gaz naturel/biométhane à la fréquence modélisée n'aurait pratiquement aucune incidence sur les émissions causées par la production d'électricité.

*« Gaz naturel » désigne le gaz naturel, le gaz naturel synthétique et le biométhane.

Pourquoi 750 MW de turbines à combustion alimentées au gaz naturel?

Création d'une contingence critique pour la fiabilité et bien plus pour notre province

1. Appui la fiabilité

- Elles permettent d'intégrer des énergies renouvelables intermittentes telles que l'énergie éolienne et d'atténuer les risques liés au vieillissement de l'infrastructure de CCHT.
- Elles permettent de maintenir le service du système existant même en cas de sécheresse, de conditions météorologiques extrêmes ou d'autres problèmes liés au système.

2. Offre la rentabilité

- Les projets comportant moins de turbines à combustion sont plus coûteux.
- Après avoir maximisé l'efficacité énergétique et la gestion de la demande, les turbines à combustion constituent la ressource distribuable la moins coûteuse.

3. Contribue à la décarbonisation et croissance économique

- Les turbines à combustion sont clé au plan de développement recommandé qui soutient la transition du Manitoba vers la carboneutralité d'ici 2050 ainsi que des occasions de développement économique supplémentaires.

4. Déploiement rapide

- Les turbines à combustion peuvent être construites et déployées pour fournir la capacité nécessaire aussi tôt que 2030.

Plan de développement de rechange

Coût inférieur, mais offres moins d'avantages socio-économiques que le plan de développement recommandé; plus d'éoliennes et de turbines à combustion et moins de programmes d'efficacité.

Options de ressources réalisables	Plan de développement recommandé	Plan de development de rechange
Prévision du plan d'efficacité	450	450
Gestion de la demande de puissance, notamment un Programme de tarifs pour service réduit	310	310
Programmes d'efficacité énergétique supplémentaires	100	0
Solutions complètes du côté client	860	765
Énergie éolienne*	120	140
Stockage par batterie	5	5
Amélioration de l'hydroélectricité existante	25	0
Turbines à combustion alimentées au gaz naturel/biométhane	750	850
TOTAL	1 760	1 760

*120 MW de capacité éolienne accréditée équivalent à 600 MW de capacité de production d'énergie éolienne; 140 MW accrédités équivalent à 700 MW de capacité de production d'énergie éolienne

Pourquoi nous recommandons ce plan de développement?

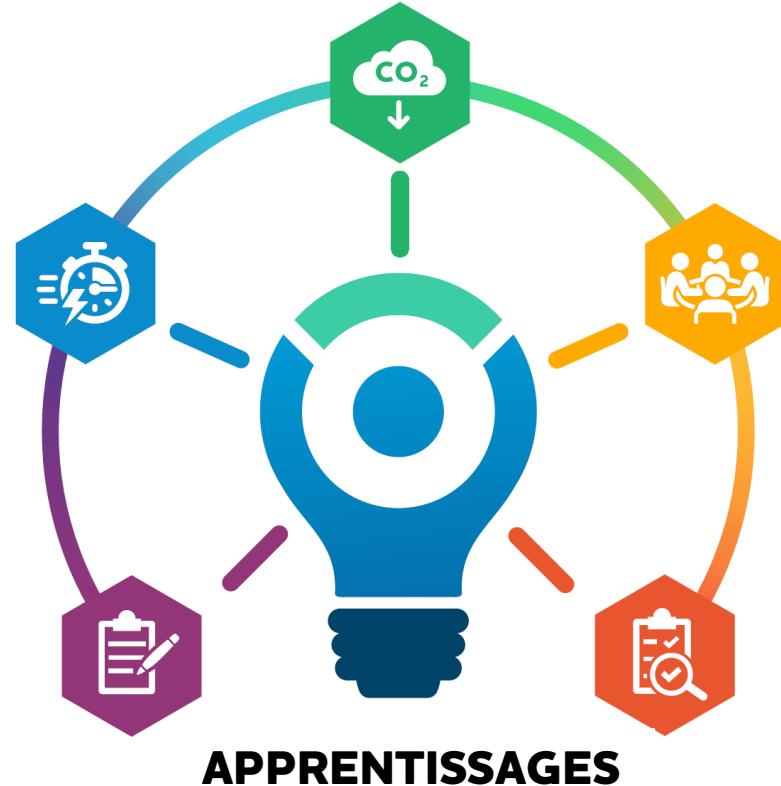
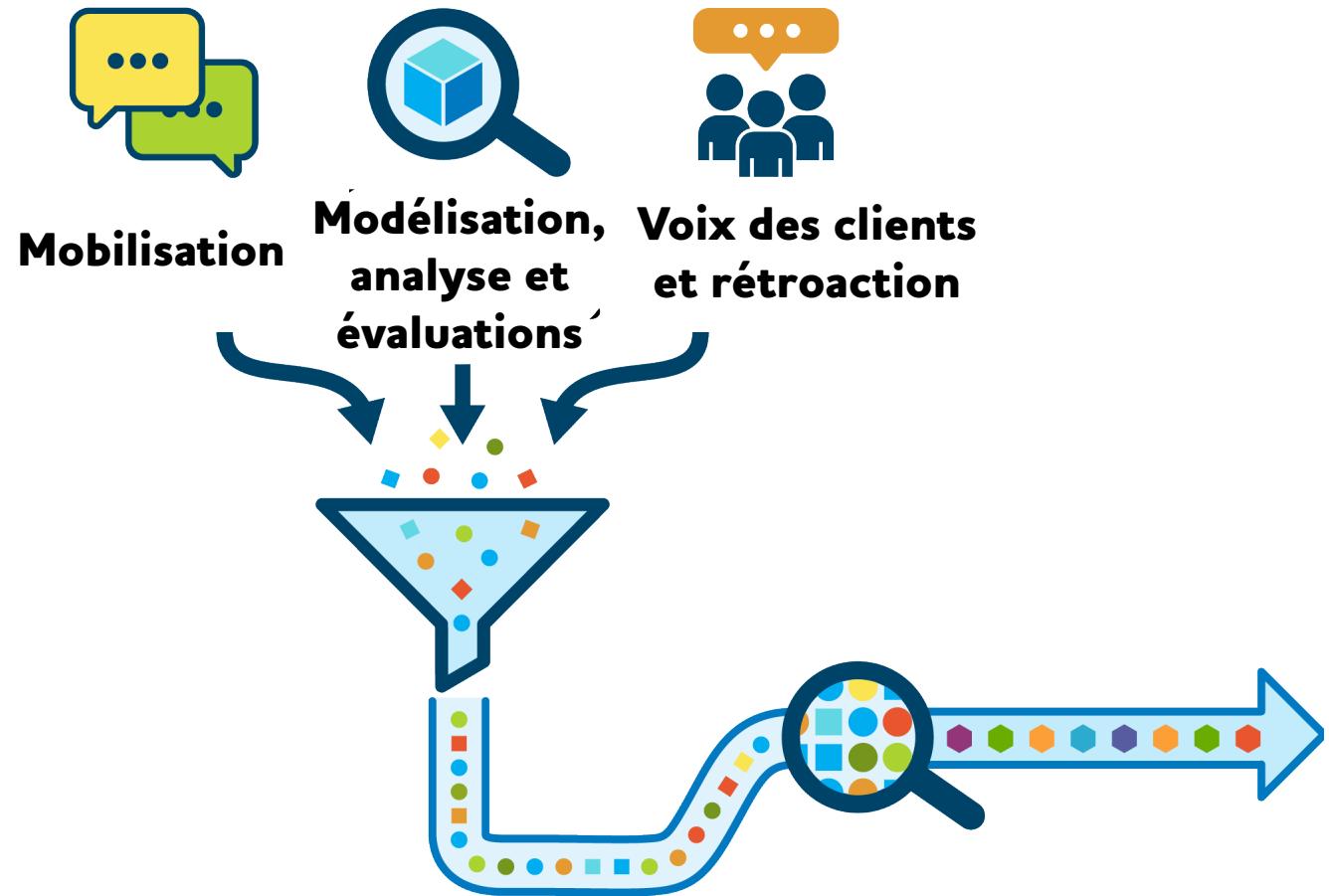
Le plan recommandé offre :

- un profil de risque global plus faible;
- un **meilleur équilibre** entre les facteurs importants pour les Manitobains, offrant **de plus grandes possibilités d'avantages socioéconomiques** que le plan de développement de rechange;
- l'un des **plans les moins coûteux**;
- un meilleur **alignement sur les directives du gouvernement** pour Manitoba Hydro, y compris davantage de programmes d'efficacité énergétique et d'améliorations des actifs hydroélectriques existants.

Discussion

- Qu'est-ce qui semble logique? Illogique?
- Vous avez des questions sur les plans de développement recommandé ou de rechange?
- Y a-t-il des éléments que vous avez été surpris de voir ou de ne pas voir dans le plan de développement recommandé?
- Y a-t-il quelque chose que vous voulez mieux comprendre?

Que sont les apprentissages?



Apprentissages

Principales leçons du processus

-  1. Pratiquement tous les services publics d'Amérique du Nord sont confrontés à une augmentation de la demande de capacité et à la nécessité de maintenir et de moderniser le réseau pour répondre aux besoins énergétiques. Compte tenu des longs délais de construction des nouvelles ressources, les entreprises de services publics doivent poursuivre un développement ininterrompu afin de prendre et de conserver une longueur d'avance sur la transition énergétique. Les changements de cap induits par la politique risqueraient de compromettre notre capacité à répondre aux besoins énergétiques à court terme.
-  2. Tous les plans comportent des risques et des compromis. Les plans intégrés de ressources modernes, comme celui de Manitoba Hydro, comprennent une analyse qui va au-delà de la perspective du service public afin de comprendre et d'évaluer ces compromis.
-  3. Compte tenu de la date de besoin qui est fixé en 2029-2030, les options pour répondre à la demande sont limitées.
-  4. Le plan de développement recommandé conserve la fiabilité et permet une voie abordable vers l'objectif de carboneutralité au Manitoba en incluant l'utilisation stratégique du gaz naturel par l'industrie et par les clients pour le chauffage domestique, tout en permettant des formes efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des gains d'efficacité dans les secteurs non liés aux services publics, tels que les transports.
-  5. Une approche collaborative permanente incluant tous les Manitobains est nécessaire pour planifier et atteindre la carboneutralité. Le rôle de Manitoba Hydro en tant que service public d'énergie s'inscrit dans le cadre de nombreux efforts coordonnés.

Mesures à court terme (MCT)

À réaliser au cours des cinq prochaines années

Les **mesures à court terme** sont les prochaines étapes de la planification et de la mise en œuvre du plan de développement recommandé et de la préparation de la prochaine PIR. Elles peuvent présenter des occasions de collaboration avec des parties externes et seront précisées à l'avenir.

Les MCT sont divisées en deux thèmes :

Thème 1 : Mettre en œuvre le plan de développement.

Thème 2 : Préparer la prochaine PIR et poursuivre la planification en cours.

Thème 1 des MCT : Mettre en œuvre le plan de développement

1. Collaborer avec Efficacité Manitoba pour soutenir l’élaboration et la mise en œuvre de son prochain plan, y compris les objectifs prévus par la loi et les objectifs supplémentaires fixés dans le cadre de la présente PIR.
2. Mettre en œuvre la gestion de la demande de puissance et des programmes de tarifs pour services réduits, en collaboration avec Efficacité Manitoba. Faire progresser les technologies habilitantes telles que l’infrastructure de compteur avancé.
3. Acheter des éoliens appartenant majoritairement aux Autochtones.
4. Exécuter des plans pour des turbines à combustion alimentées au gaz naturel.
5. Mettre en œuvre les améliorations apportées de l’hydroélectricité existante et continuer à rechercher d’autres possibilités.
6. Mettre en œuvre un projet pilote de batteries à l’échelle des services publics.
7. Poursuivre les options de marché d’importation/exportation à court terme si elles sont disponibles.

Thème 2 des MCT : Préparer la prochaine PIR et poursuivre la planification en cours

8. Suivre la mise en œuvre du plan de développement et la croissance de la charge afin d'orienter la révision des ressources (par exemple, suivre l'efficacité énergétique, les calendriers des projets de ressources et l'équilibre entre l'offre et la demande).
9. Étudier les carburants de remplacement, les crédits et les compensations du Manitoba pour les émissions de GES des turbines à combustion et étudier plus en profondeur l'utilisation directe (mélange ou remplacement complet) de carburants de remplacement, tels que l'hydrogène.
10. Continuer à améliorer et optimiser le processus de notre planification des ressources intégrées.
11. Poursuivre les autres éléments du Plan d'énergie abordable, tels que la stratégie de chauffage propre, la recharge des véhicules électriques, les pompes géothermiques et le chauffage urbain.
12. Planification avancée des ressources susceptibles d'être recommandées dans la prochaine PIR, y compris les petits réacteurs modulaires, les nouvelles centrales hydroélectriques et les solutions de stockage de l'énergie.

Manitoba Hydro soutient la transition énergétique

Pour soutenir les MCT et la planification en cours, nous allons...

- poursuivre **l'harmonisation** avec la province du Manitoba, Efficacité Manitoba, la Régie des services publics, les clients et les parties intéressées;
- **fournir des informations et des analyses** pour soutenir les décisions politiques, notamment en soutenant une vision du rôle de Manitoba Hydro dans un avenir carboneutre;
- poursuivre **la communication** avec les parties intéressées afin de **partager les résultats et les enseignements tirés** de la PIR;
- **fournir des ressources et des renseignements** pour permettre aux clients de faire des **choix énergétiques éclairés** qui favorisent la gestion de la transition énergétique;
- **soutenir les progrès de la réconciliation économique** dans nos interactions avec les peuples et les nations autochtones.

Qu'est-ce qu'une balise?

Balises :

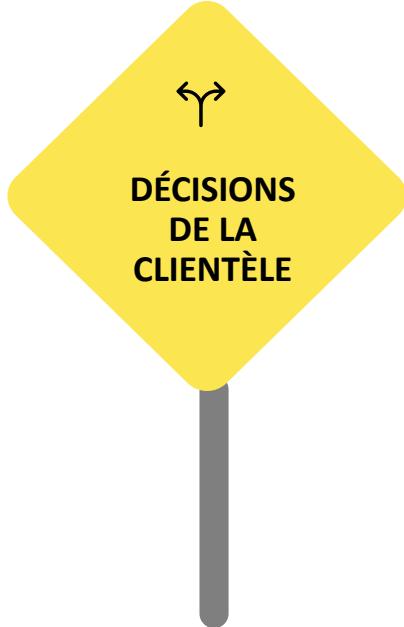
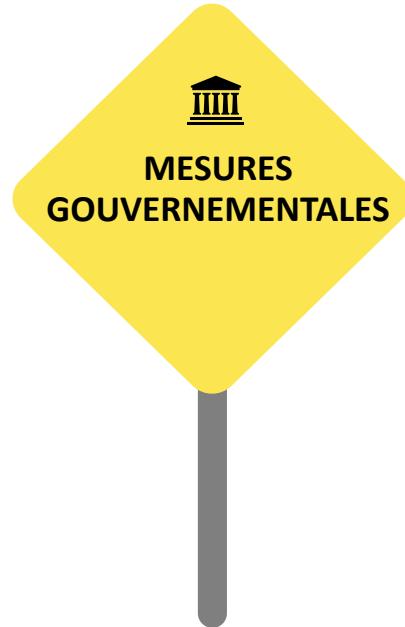
- Indique le type, le calendrier, le rythme et l'ampleur des changements dans le paysage énergétique.
- Informe de la mise en œuvre des mesures à court terme et des plans de développement.
- Elle fera l'objet d'un suivi, de rapports et sera intégrée à l'analyse de la PIR afin de déterminer si les changements apportés aux hypothèses sous-jacentes de la PIR sont suffisamment importants pour justifier une nouvelle PIR.
- Reflète un grand nombre des mêmes éléments qui feront l'objet d'un suivi pour les risques liés à la mise en œuvre du plan de développement.



Balises

Comment reconnaître les changements dans le paysage énergétique

Nous avons identifié trois balises qui ont le plus d'impact sur la demande et l'offre d'énergie.



Discussion

- Qu'est-ce qui semble logique? Illogique?
- Avez-vous des questions sur les enseignements, les mesures à court terme ou les balises?
- Y a-t-il quelque chose que vous avez été surpris de voir ou de ne pas voir dans les apprentissages, les mesures à court terme ou les balises?
- Y a-t-il quelque chose que vous voulez mieux comprendre?
- Y a-t-il des mesures à court terme qui vous intéressent particulièrement?
Comment envisagez-vous de collaborer à ces mesures à court terme?

Prochaines étapes

Prochaines étapes de la PIR 2025 et au-delà

Pour la PIR 2025 :

- Terminer la mobilisation du deuxième cycle et partager ce que nous avons entendu.
- Finaliser et soumettre la PIR 2025 au gouvernement pour approbation.
- Il est prévu que le gouvernement renvoie la PIR 2025 et le plan de développement recommandé à la RSP pour examen.
- Mettre en œuvre le plan de développement.
- Poursuivre les approbations propres au projet, le cas échéant. (Par exemple, certains projets peuvent nécessiter un examen des nouvelles installations importantes par la Régie des services publics ou un examen au titre de la Loi sur l'environnement.)

Au-delà de la PIR 2025 :

- Appliquer les mesures à court terme.
- Surveiller le paysage, en particulier les balises.
- Mettre à jour l'analyse de la PIR entre les PIR.
- Poursuivre les conversations avec la communauté de planification énergétique.
- Préparer la prochaine PIR, qui devrait être lancée d'ici trois ans.

Merci!

hydro.mb.ca/fr/future

Envoyez-nous un courriel à : IRP@hydro.mb.ca

Pour demander des formats accessibles, veuillez consulter hydro.mb.ca/fr/accessibility/.

